

Compte rendu du Conseil municipal du mardi 12 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 janvier à 20 h, se sont réunis dans la salle du conseil, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**, sous la présidence de Mr Serge TICHKIEWITCH, Maire, Dûment convoqués le 8 janvier 2021.

Présent(s) : Marie DUPERIER, Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Céline EUVRARD, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH, Odile CHALAMEL, Pierre-Damien GALENE.

Absent excusé: Georges GINOLLIN

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Marie DUPERIER

Présentation par Espalia du document opérationnel et technique de la maîtrise d'œuvre pour la piscine :

Fiche identité du programme : FMI été hiver plafonné à 300 baigneurs (cet été 120), ERP classé en catégorie 3.

Des variantes dites obligatoires permettent de différer certains investissements (toboggan, pataugeoire, aire de jeux).

Contraintes du bassin nordique : 300 m², entre 90 cm et 1m60 de profondeur pour économie énergie, bassin en inox

Contraintes sur les espaces intérieurs : mutualisation avec la Salle de l'Europe, intégration d'un pédiluve intérieur, zone administrative car 5 équivalents temps plein au sein de la structure, pas de modification de la structure existante du bâtiment car contraintes parasismiques

Les éléments de programme suivent une démarche environnementale : économie d'énergie et économie d'eau.

Coûts travaux HT : 1,83 M€ / 2,11 M€ avec variantes

Avec coûts d'opération (maîtrise d'œuvre, OPC, assurances, etc.) HT : 2,29 M€ / 2,64 M€ avec variantes.

Il faut maintenant mettre en route la procédure de sélection d'une maîtrise d'œuvre et le calendrier : cahier des charges et mise en concurrence.

Pour éviter une procédure de concours de maîtrise d'œuvre + longue et couteuse, le choix est fait pour une procédure allégée de négociation : possible car réhabilitation et non construction (candidatures, phase d'offres sans esquisse, phase de négociation, phase de présentation projets finaux, phase de choix)

⇒ Ouverture piscine envisagée : hiver 2023 (1 an d'études de conception)

Approbation des comptes rendus des séances des 08/12 et 19/12 : votés à l'unanimité.

Délibérations :

1) Mandatement Centre de gestion 73 pour contrat groupe risques statutaires

Contrat d'assurance pour se prémunir des charges financières du régime de protection sociale des agents territoriaux.

Proposition de contrats groupe (coûts assurance mutualisés avec d'autres communes).

Accord de principe en attente des propositions qui devront être votées par le conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la commune, la procédure de ce marché.

- DIT que 9 agents CNRACL sont employés par la commune au 31 décembre 2020. Cet effectif conditionnera le rattachement de la commune à l'une des tranches du marché public qui sera lancé par le CdG73.
- CHARGE le Maire, de transmettre au Centre de gestion l'ensemble des pièces nécessaires à la formalisation de ce mandat

2) Avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire

Le dispositif de médiation des conflits entre agents territoriaux et la commune a un bilan positif et le CdG73 demande de prolonger cette expérimentation.

Il est rappelé que ce service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le CdG73, qui prolonge la mission de médiation jusqu'au terme de l'expérimentation.

3) Choix scénarios Performance Energétique Les Nivéoles

Une prestation à Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Performance Energétique pour la rénovation énergétique du complexe des Nivéoles a été confié à A3-Sereba.

Cette AMO PE a étudié un mixte des modifications suivantes :

- Remplacement des menuiseries des trois bâtiments;
- Changement des ventilations en cuisine et salle à manger;
- Mise en place d'une ventilation hygroréglable de type A pour le bâtiment hébergement permettant une ventilation des seules chambres occupées ou d'une ventilation double flux avec puit canadien;
- Remplacement et extension des panneaux solaires thermiques sur le bâtiment Europe;
- Suppression des chaudières fuel et électrique et création d'une chaufferie avec une cascade de chaudières bois déchiqueté;
- Installation d'un réseau de chaleur entre la chaufferie et les trois bâtiments pour chauffage et eau chaude sanitaire, avec mise en place de radiateurs pilotables à distance.

Etude de faisabilité VMC : le scénario ventilation HygroA reste le plus économique sur 25 ans

Etude de faisabilité solaire thermique :

L'eau chaude de la piscine proviendra du solaire thermique complété par la chaudière bois.

L'eau chaude et le chauffage Nivéoles proviendront principalement de la chaudière bois.

La surface solaire thermique est actuellement de 130m² : il est prévu de passer à 310 m².

Etude de faisabilité réseau de chaleur biomasse :

Homogénéiser la production de chaleur pour l'ensemble des bâtiments (intégration dans le projet de rénovation thermique des bâtiments).

La solution retenue consiste à créer une chaufferie bois déchiqueté avec cascade de 2 chaudières.

Cette solution est la plus économique sur 25 ans.

Bilan énergétique

Pour la salle de l'Europe :

| <i>kWhep/m²SHON/an</i> | Cep | 80 kWhep pondéré | Label HPE | | Facteur 4 |
|-------------------------------------|-------|------------------|-----------|-----------|-----------|
| | | | Cep ref | Label HPE | |
| Etat Initial | 125,9 | | | | |
| Sc1 - Menuiseries + Chaufferie bois | 96,3 | 112,0 | 176,1 | 105,7 | 31,5 |

* Le CEP (Coefficient d'Energie Primaire) correspond à la somme des consommations d'énergie primaire du foyer sur une année (chauffage + climatisation + Eau Chaude Sanitaire + éclairage + auxiliaires).

Pour le bâtiment Accueil / Restauration :

| <i>kWhep/m²SHON/an</i> | Cep | Label HPE | | 80 kWhep pondéré | Facteur 4 |
|---|-------|-----------|-----------|------------------|-----------|
| | | Cep ref | Label HPE | | |
| Etat Initial | 324,1 | | | | |
| Sc1 - Menuiseries + Chaufferie bois (chauffage+ECS) | 111,3 | 248,4 | 149,0 | 112,0 | 81,0 |
| Sc3 - Menuiseries + Chaufferie bois (chauffage+ECS) + ECS solaire | 109,5 | 249,8 | 149,9 | 112,0 | 81,0 |

Pour le bâtiment Hébergement :

| <i>kWhep/m²SHON/an</i> | Cep | Facteur 4 | Label HPE | | 50 kWhep pondéré |
|--|-------|-----------|-----------|-----------|------------------|
| | | | Cep ref | Label HPE | |
| Etat Initial | 485,0 | | | | |
| Sc1 - Menuiseries + Chaufferie bois (chauffage+ECS) | 141,8 | 121,3 | 195,6 | 117,6 | 70,0 |
| Sc2 SF - Menuiseries + Chaufferie bois (chauffage+ECS) + VMC simple flux Hygro A | 106,1 | 121,3 | 189,8 | 113,9 | 70,0 |
| Sc3 SF - Menuiseries + Chaufferie bois (chauffage+ECS) + VMC simple flux Hygro A + solaire thermique | 90,2 | 121,3 | 190,9 | 114,5 | 70,0 |

Le projet s'étale sur 2 ans :

- 1ere année chaufferie + VMC
- 2^e année menuiseries + cuisine

Le scénario retenu est : SC3 simple flux : Menuiseries + Chaufferie bois + VMC simple flux + Solaire thermique.

Synthèse des investissements

| Sc3 simple flux – Menuiseries + Chaufferie bois + VMC simple flux + Solaire thermique | |
|---|-----------------------|
| Remplacement des menuiseries de la Salle de l'Europe | 70 800 €HT |
| Remplacement des menuiseries du bâtiment Accueil/Restauration | 44 200 €HT |
| Remplacement des menuiseries du bâtiment Hébergement | 110 000 €HT |
| Ajout d'un extracteur pour la cuisine | 20 000 €HT |
| Ajout d'une CTA pour la salle à manger | 30 000 €HT |
| Chaufferie bois | |
| Chaufferie | 316 500 €HT |
| Réseau de chaleur | 40 500 €HT |
| Sous-station « Europe » | 21 600 €HT |
| Sous-station « Accueil/Restauration » | 29 000 €HT |
| Sous-station « Hébergement » | 38 000 €HT |
| Emission finale des bâtiments des Niveoles | 87 900 €HT |
| Sous-total Chaufferie bois | 533 600 €HT |
| VMC simple flux Hygro A pour le bâtiment Hébergement | |
| Groupe d'extraction | 8 400 €HT |
| Réseaux en combles | 5 100 €HT |
| Bouches d'extraction et entrées d'air | 16 000 €HT |
| Sous-total VMC simple flux | 29 500 €HT |
| Solaire thermique | |
| Travaux en toiture | 180 600 €HT |
| Travaux en local technique | 63 000 €HT |
| Sous-total Solaire thermique | 243 600 €HT |
| Installation d'une GTC | 50 000 €HT |
| TOTAL HT | 1 132 000 €HT |
| TOTAL TTC | 1 358 000 €TTC |

41 000 € d'économie de chauffage pour les bâtiments (actuellement 75 000 €) devront être reportés sur les charges de location (actuellement le chauffage est payé par l'ASCD).

Avec ce système le cout de chauffage de la piscine passe de 62 k € à 40 k €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- SE DECLARE FAVORABLE pour le scénario 3 simple flux;
- AUTORISE Le Maire à demander aux différents organismes les subventions permettant de lancer ce scénario;
- DECIDE de mettre au budget des années 2021 et 2022 les dépenses correspondantes.

4) Convention poteaux incendies GCA

La commune est responsable des poteaux incendie mais Grand Chambéry propose une convention d'assistance à la gestion et à l'exploitation des points d'eau d'incendie (PEI).

Grand Chambéry participera au renouvellement des poteaux incendie existants par un fonds de concours à hauteur de 50% des dépenses HT réalisées par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à la convention avec Grand Chambéry concernant l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie de la commune
- AUTORISE le Maire à signer les documents correspondants
- PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget

Questions diverses

1) Mandatement Cdg 73 pour convention participation prévoyance

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

La mairie peut participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Le conseil souhaite faire un sondage auprès de nos agents pour savoir qui souhaitent prendre une protection sociale complémentaire et ainsi connaître le coût qui pourrait être induit pour la commune avant prise de décision d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

La commission sociale est chargée d'étudier ce sujet.

2) Commerce ambulant

Un arrêté de 1994 interdit le commerce ambulant sur les fronts de neige AM1000 et AM1400.

Début Janvier, un commerçant ambulant du Chatelard nous a demandé de pouvoir s'installer sur la commune pour la vente de pizzas. Selon les obligations juridiques, la commune a donné une autorisation hebdomadaire (le samedi) à ce commerçant sur la place de la fruitière. La commune a prévenu l'ensemble des restaurateurs et a reçu des réactions virulentes à cette annonce. Par soucis d'apaisement, la commune a négocié avec le prestataire pour qu'il retire sa demande.

La commune a également contacté le Préfet pour connaître les possibilités d'un refus par rapport à la situation actuelle sanitaire et économique difficile.

Après retour de la préfecture, la commune propose de travailler avec les restaurateurs sur un nouvel arrêté permettant de concilier la légalité et les intérêts de chaque commerce du village. La discussion devra également prendre en compte l'installation du marché afin d'être aussi dans la légalité.

3) Cabanes dans les arbres - Terrains disponibles sur le Mont Pelat

Une étude architecturale est menée par les entrepreneurs mais il reste la problématique du traitement des eaux de pluie récoltées. Ils sont en attente de la validation de l'ARS avant d'aller plus loin dans le projet.

Ils doivent nous envoyer une convention sur le modèle des cabanes de la Thuile pour que nous puissions établir notre convention.

En plus de l'achat du terrain permettant l'installation des cabanes, Le conseil municipal étudie l'intérêt d'acheter les autres terrains appartenant au même propriétaire pour se garder la possibilité de créer une activité de VTT DH à côté de la piste noire des Massines sur Aillons-Margériaz 1000, ces parcelles étant complémentaires à celles déjà possédées. Un rapprochement avec l'ONF est à faire sur ce point.

4) Bâtiment école de la Combe

Pour info, l'animation astronomie pendant les vacances de Noël 2020 a eu du succès.

SciencesExplo souhaite développer son activité sur la commune et cherche un terrain à bâtir ou des locaux. Le bâtiment de la Capucine pourrait lui convenir (louer ou acheter). Il prévoit un macro planning de 2021 à 2023 pour le développement de son activité. La commune doit évaluer ce bien avant toute discussion.

5) Calendrier pour les commissions municipales

Il est nécessaire de réunir les commissions suivantes :

- Finances pour la préparation du budget
- Urbanisme pour les problèmes de conformité aux permis de construire ou modifications
- Patrimoine/signalétique pour l'adressage et travaux de la chapelle (la subvention régionale est accordée)
- Vie associative et sportive pour la définition des investissements du PPI
- Affaires scolaires pour l'organisation temps scolaire, le bilan sur l'organisation de la cantine et la satisfaction des parents
- Forêt pour prévision du budget

Chaque responsable de commission doit prendre en charge la convocation, réunions à faire avant mi-février.

6) Programme Pluriannuel d'Investissement

L'étude prévisionnelle des finances de la commune sur les 5 années permet d'envisager, sous condition d'obtention des subventions, le lancement des travaux sur le renouvellement thermique des Nivéoles et la restructuration de la piscine. Certains investissements complémentaires restent dans le réalisable pour la commune.

A partir d'une liste des opérations envisageables, Il est demandé à chaque conseiller de réfléchir sur les choix et priorisations de ces orientations et de rechercher les subventions possibles à chaque opération.

7) Traitement social de la crise économique liée à la crise sanitaire du Covid19

Les confinements et couvre-feux successifs vont sans aucun doute avoir un impact très fort sur nos professionnels ? Nous devons sortir de la crise avec le même potentiel qu'au départ et avons le devoir de tout faire pour éviter des dépôts de bilan. Les commissions affaires sociales et finances doivent étudier les risques actuels.

8) Action au tribunal pour l'alpage

Une rendez-vous de conciliation est prévu jeudi matin 14 janvier pour comprendre la demande et les attentes de l'alpagiste.

9) Installation provisoire d'un sens interdit :

Comme chaque année aux vacances de février, le maire prend un arrêté pour mettre en sens interdit la route entre le rondpoint de la station et la route de Saint Blaise.

Prochain conseil le 2 février à 20h.

Clôture du conseil à 00:30.

Le Maire



Serge Tichkiewitch